Auvergne Rhône-Alpes
Énergie Environnement

FICHE INITIATIVE ÉNERGIES RENOUVELABLES

PROJET CITOYEN DE RÉSEAU DE CHALEUR BOIS ÉNERGIE À LUCINGES (74)

Dans le cadre des objectifs de réduction des gaz à effet de serre définis par la Communauté d'agglomération d'Annemasse-les-Voirons, la commune de Lucinges a souhaité remplacer les chaudières fioul vieillissantes alimentant les bâtiments communaux, ainsi que plusieurs habitations, par des chaufferies biomasse et un réseau de chaleur. Un projet qui prévoit l'implication des citoyens dans la gouvernance et le financement du projet.

CONTEXTE

> Le territoire

Lucinges, située dans le nord-ouest de la Haute-Savoie, à 8 km d'Anemasse, est une commune d'environ 1630 habitants. Elle appartient à l'agglomération d'Anemasse-les-Voirons, membre du Pôle métropolitain du Genevois français.

> La collectivité et son projet de territoire durable

Pour Annemasse-les-Voirons agglomération, l'objectif, pour atténuer les effets du réchauffement climatique, est de -75% de GES par habitant en 2050.

Fondé en 2017, le Pôle métropolitain du Genevois français (issu du syndicat mixte de l'ARC) regroupe huit intercommunalités françaises du bassin lémanique, appartenant toutes au Grand Genève, soit plus de 400 000 habitants. Les 120 communes ainsi rassemblées sont confrontées à toute une série d'enjeux liés à leur situation frontalière : 400 000 passages de frontière quotidiens, des déplacements pendulaires majoritairement effectués en voiture individuelle, une croissance démographique très forte… Cette situation géographique génère des impacts négatifs sur l'environnement, notamment en matière de qualité de l'air.

PRÉSENTATION DE L'EXPÉRIENCE

Lucinges : 1er réseau de chaleur bois énergie citoyen en France

La commune de Lucinges, pour répondre aux objectifs fixés par l'agglomération en termes de réduction de GES, a entrepris d'installer un réseau de chaleur bois énergie permettant d'une part, d'approvisionner six bâtiments communaux, 57 logements collectifs, cinq maisons individuelles et les locaux de deux entreprises ; et d'autre part, de remplacer les chaudières fioul vieillissantes.

LE PROJET EN BREF

> Objectif
Approvisionner six bâtiments communaux, 57 logements collectifs, cinq maisons individuelles et les locaux de deux entreprises en énergie renouvelable.

> Durée
2 ans

> Investissement
1 050 000 €

> Type de contrat
Délégation de service public (DSP)

> Maître d'ouvrage
Commune de Lucinges

> Porteur de projet
ForestEner

La commune de Lucinges n'étant pas spécialiste de la production, distribution et vente de chaleur, a souhaité déléguer la création et l'exploitation de son réseau de chaleur via un contrat de délégation de service public (DSP) d'une durée de 20 ans, permettant d'amortir le coût du projet. Elle a fixé pour condition de financer le projet avec plus de 40% d'acteurs locaux. Il y avait une volonté forte d'impliquer les citoyens dans le financement et la gouvernance dès le début du projet, ce que permet la délégation de service public et la loi de transition énergétique de 2015.

C'est la société ForestEner qui a été sélectionnée et était responsable de la totalité du projet (conception, réalisation, financement, exploitation). La commune de Lucinges a financé les études de faisabilité technique ainsi que le montage juridique du projet.

ForestEner a débuté les travaux en avril 2018 et installé deux chaudières bois de 150 et 330 kW, ainsi qu'un réseau de chaleur permettant d'alimenter plusieurs bâtiments communaux (mairie, école, restaurant scolaire, bibliothèque, ainsi que deux lieux culturels), 57 logements en résidence collective, cinq maisons individuelles, une brasserie artisanale et une entreprise.

Le bois utilisé pour faire fonctionner la chaufferie provient exclusivement d'un circuit court (moins de 30 km).

Pour le financement, ForestEner a fait appel à Énergie Partagée pour la levée des fonds citoyens. Les citoyens souhaitant investir dans le projet avaient la possibilité de le faire en investissant dans des parts Énergie Partagée (membre fondateur et actionnaire de ForestEner). Ils sont ainsi impliqués dans la gouvernance du projet via Énergie Partagée et peuvent envoyer un représentant lors des assemblées générales de ForestEner. La commune de Lucinges a également investi dans des parts de la société et détient 4% du capital.

Les habitants s'impliquent dans le fonctionnement des chaudières bois, gérant les cendres (qui servent même à la fabrication artisanale de savon), et permettant ainsi à terme de diminuer de façon importante le coût de fonctionnement des chaufferies bois.

LES GRANDES ÉTAPES

> **Février 2016 :** lancement des premières études

> **Avril 2018 :** début des travaux

> **Septembre 2018 :** mise en service des chaufferies bois

LES RESSOURCES NÉCESSAIRES

> **Ressources financières :** 430 000 € de subvention de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et financement citoyen

> **Expertise dans le montage juridique et financier du projet :** apportée par ForestEner et Énergie Partagée

> **Implication des citoyens tout au long du projet** notamment rendu possible par la volonté des élus locaux

BILAN

Un modèle « clef en main » et un financement citoyen comme leviers

> Les résultats

- Installation de deux chaudières bois de 150 et 330 kW
- 185 000 € de fonds citoyens Énergie Partagée investis sur les 1 050 000€ de budget total
- Production de 1 100 MWh / an (soit la consommation de 110 foyers)
- 50 chaudières fioul vieillissantes remplacées par le réseau de chaleur

> Les freins

- Complexité du montage juridique et financier pour intégrer les citoyens dès le début du projet dans un contrat de délégation de service public (DSP)
- Contrainte de la signature d'un contrat de 20 ans pour la collectivité locale (projection sur le long terme)
- Faible rentabilité d'un réseau de chaleur bois-énergie de faible dimension

> Leviers

- Volonté des élus d'inclure les citoyens dès le début du projet
- Visibilité sur le prix de la chaleur sur 20 ans
- Rassemblement d'un capital citoyen permettant de financer une partie du projet (la commune n'aurait pas pu trouver le capital suffisant)
- Appui d'acteurs (ForestEner, Énergie Partagée) possédant une expertise dans le montage juridique et financier de projets citoyens
- Subventions publiques de la Région Auvergne-Rhône-Alpes
- Proposition d'une offre « clef en main » de ForestEner à la commune

> Les facteurs de réplicabilité

Ce modèle est réplicable dans n'importe quelle commune avec des aspects juridiques et financiers adaptables au contexte et besoins des élus locaux. Le modèle de Lucinges a d'ailleurs été répliqué dans d'autres communes de la région comme Sassenage et Quaix-en-Chartreuse.

La présence d'une société proposant des projets de chaufferie bois clef en main est aussi un facteur de réplicabilité.

+ D'INFO

Les acteurs impliqués

- ForestEner (porteur du projet)
- Le bureau d'étude Éepos (maître d'ouvrage)
- La Région Auvergne-Rhône-Alpes (financement)
- La commune de Lucinges (financement)
- KAIROS (assistance à maîtrise d'ouvrage)
- Les citoyens (financement et gouvernance)
- Énergie Partagée (accompagnement dans le montage du projet, la levée de fonds et l'investissement via le fonds citoyen)
- Eolya (entretien-maintenance)

En savoir plus…

https://energie-partagee.org/projets/forestener-lucinges/

http://forestener.fr/wp-content/uploads/2018/02/Lucinges-reseau-chaleur_Forestener.pdf

Sources et contacts

Eddie CHINAL,
Directeur de ForestEner
eddie.chinal@forestener.fr

Nicolas PICOU,
Chargé de mission biomasse et territoire, AURA EE
nicolas.picou@auvergnerhonealpes-ee.fr

Date de mise à jour 05/11/2020

Fiche réalisée par : Auvergne Rhône-Alpes Énergie Environnement

Avec le soutien de : La Région Auvergne-Rhône-Alpes, République Française, ADEME

Dans le cadre de : SHREC Interreg Europe

Cofinancé par : GRANDLYON communauté urbaine